

des devoirs qu'il oublie et qu'il faut lui rappeler. Il faut pourvoir à une meilleure organisation des séminaires qui s'étiolaient dans des diocèses trop petits. Elle propose pour cela un séminaire par province ecclésiastique qui, plus nombreux d'élèves, possédant plus de ressources, donnerait des résultats bien meilleurs. Ce paragraphe s'applique exclusivement à l'Italie. Elle s'occupe des jeunes prêtres dont on doit mieux surveiller les premiers pas dans le sacerdoce, et qu'on laisse trop facilement se diriger dans la carrière, au lieu de les mettre dans les paroisses pour aider les curés. Les réguliers (en Italie s'entend) doivent être rappelés à l'observance stricte de leur règle, et il faut abolir toutes les coutumes contraires, comme par exemple le *peculium*.

— Dans la seconde partie, l'auteur prenant occasion de la refonte du droit canonique, fait pour son propre compte une réforme de la curie romaine. Il bouleverse complètement les anciennes congrégations de Sixte V, ajoute l'Index au Saint-Office, fond en un seul organe la Daterie, la Chancellerie et les Brefs, réunit la Cérémoniale aux Rites, la Consistoriale à la Congrégation pour le choix des évêques, etc. L'auteur n'y va pas de main morte. Et si Léon XIII a remplacé l'écriture lombarde des bulles par l'écriture courante, l'auteur supprime bulles et chancelleries. Il y avait à Rome des charges dont on sortait toujours pour être cardinal, d'autres où on était enlié à perpétuité. On appelait ces dernières *pozzi*, puits ; et un des plus célèbres de ces puits est la charge de sous-dataire d'où, de mémoire d'homme, personne n'est sorti que mort. L'auteur voudrait l'abolition des postes cardinales et des puits. En cela il a raison ; mais il n'a pas grand mérite, car Pie X a manifesté plusieurs fois sa pensée sur ce point. Il trouve les prélats trop nombreux ; leurs collègues, actuellement complètement inutiles, devraient être supprimés, car ils ne répondent à rien. Il y a en Italie 280 évêques, nombre hors de proportion avec la population de la péninsule qui est de 32 millions ; la France avec 39 millions d'habitants n'a que 86 évêchés. Cette question de la réduction des évêchés italiens a été plusieurs